

DOSSIER DE PRESSE « LBO : LES INSOUMIS »

- I- Fiche de production « LBO : les insoumis »
- II- Liste des coordonnées des participants au documentaire
- III- Historique du Collectif LBO
- IV- Réflexions et propositions du Collectif LBO
- V- Conclusion

Collectif LBO - <http://www.collectif-lbo.org>

« s'attaquer aux causes des problèmes économiques d'aujourd'hui »

I- FICHE DE PRODUCTION

Titre de l'œuvre : « LBO, les insoumis »

Nature de l'œuvre : Documentaire engagé, 52 minutes.

Production :

- **Collectif LBO**, contact Philippe Matzkowski 06 19 51 27 62
- **USCD** (Union des syndicats CGT de la Caisse des dépôts et consignations), contact Jean-Philippe Gasparotto 06 07 94 11 20

Propriété de l'œuvre : Collectif LBO

Réalisation : Olivier Minh - 06 10 42 26 08

Synopsis :

Le rachat-vente de sociétés (LBO) est une technique très en vogue aujourd'hui chez les fonds d'investissement qui disposent de moyens considérables. L'obligation de rentabilité extrême qui est imposée à ces sociétés rachetées rend les conditions de travail insoutenables pour leurs salariés. Face à l'immense puissance de la finance internationale, le combat des salariés victimes de LBO semble perdu d'avance. Pourtant certains d'entre eux résistent de fort belle manière ... et la mobilisation semble gagner du terrain.

Diffusion :

- Projections au cours de soirées-débat
- Internet
- DVD
- Télévision (si possible)

Période de tournage : Janvier et février 2007

Equipe de tournage : 2 personnes

II- LISTE DES PARTICIPANTS

Le Collectif LBO et Olivier MINH remercient très sincèrement l'ensemble des participants à ce documentaire, par ordre d'apparition à l'écran :

Michèle PALUDETTO : Salariée d'ARENA - 05 57 74 69 00

Marie-Claire BASSAGAITTS : Déléguée syndicale CGT d'ARENA - 05 57 24 84 38

Michel LABROUSSE : Délégué syndical CGT de TDF - michel.labrousse@tdf.fr

Jean-Philippe GASPAROTTO : secrétaire du CMIC de la Caisse des Dépôts et Consignations
05 56 11 38 24

Isabelle PIVERT : ancienne consultante auprès de multinationales, éditrice et auteur
d'ouvrages économiques - Presse du Sextant - 01 42 23 26 54

Isabelle TARAUD : avocate au barreau de Versailles, animatrice de la commission de droit
social du Syndicat des Avocats de France (S.A.F.) - 01 39 20 42 70

Jean-Pierre ELBAZ : secrétaire CGT de l'institut d'histoire sociale de la métallurgie
01 53 36 86 37

Denis DURAND : économiste, secrétaire général du syndicat CGT de la Banque de France
01 42 92 23 41

Michel FONTAINE : fiscaliste, syndicat national des agents de la direction générale des
impôts (SNADGI) - 06 08 49 99 45

Serge COLIN : secrétaire national du syndicat national unifié des impôts (SNUI)
01 44 64 64 44

Dominique NICOLAS : délégué général de l'Association Française des Investisseurs en Capital
(AFIC) - 01 47 20 63 30

Sylvie NOURRY : directrice des SCOP de la région Ile de France - 01 40 87 87 00

Hélène FRANCO : magistrat, secrétaire générale du syndicat de la magistrature
01 48 05 47 88

Pierre HABBARD : conseiller politique de la commission syndicale consultative auprès de
l'organisation de coopération et de développement économiques (CSC/OCDE)
01 55 37 37 38

III- HISTORIQUE DU COLLECTIF LBO :

- Association loi 1901.

- Site internet <http://www.collectif-lbo.org>

« s'attaquer aux causes des problèmes économiques d'aujourd'hui »

1- **Création début 2006** par des syndicalistes CGT ayant pour objectif de dénoncer les conséquences néfastes des LBO en vue d'y mettre fin.

1^{er} semestre 2006 : constitution d'un groupe de travail regroupant une cinquantaine d'entreprises françaises sous LBO, partageant leurs expériences des LBO et approfondissant leurs connaissances sur ces opérations.

2- **2^{ème} semestre 2006 :**

- soutiens des salariés dans les entreprises (Cégélec, TDF, Souriau, Alstom, Terreal, Picard, Printemps, Vivarte, Alkan, Saint-Gobin Desjonquières, etc.)

- premières journées d'actions contre l'AFIC en octobre 2006.

- Le Collectif LBO interpelle par le biais d'un communiqué de presse du 1^{er} décembre 2006 l'AFIC quant à son rôle moteur dans le développement économique et social des entreprises françaises (en réponse à la conférence de presse de l'AFIC du 28 novembre 2006).

- demande de la création d'une commission d'enquête à l'Assemblée Nationale sur la place et le rôle des fonds d'investissement dans l'économie par le groupe communiste et républicain d'Alain Bocquet

(lien internet <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion3491.asp>)

Une mission d'information sera créée à l'issue de la nouvelle législature.

Avant l'élection, il a été décidé l'audition de l'AFIC, de CDC entreprises, et du Collectif LBO (en attente).

3- 2007 :

janvier : réunions avec des représentants des groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale : PC, PS, UMP, & UDF (en attente).

- Collectif LBO reçu à l'Élysée par Julien CARMONA- conseiller économique auprès du Président de la République (communiqué du Collectif LBO du 29 janvier 2007)

février :

- réalisation documentaire 52' « LBO les insoumis »

mars :

- conférence de presse au Centre d'Accueil de la Presse Etrangère (CAPE) : « la campagne présidentielle : quelle régulation de la finance ? »
- participation du Collectif LBO à la réunion du 16 mars à l'OCDE
« les syndicats appellent les dirigeants du G8 à s'attaquer à la transparence et à la fiscalité des fonds d'investissement - Leveraged buy-out »

IV - REFLEXIONS ET PROPOSITIONS DU COLLECTIF LBO :

A- L.B.O : LEVERAGE BUY OUT

1- Définition, principe et objectifs

C'est une opération financière qui consiste à acheter une entreprise à crédit par des investisseurs majoritaires associés à des cadres dirigeants, à rembourser les emprunts par la richesse produite par la société, puis à la revendre à court terme avec profits.

Les emprunts et leurs intérêts sont remboursés grâce aux dividendes versés par la cible au holding de reprise. La pression financière subie par la cible est donc directement fonction des sommes empruntées et du coût du crédit.

L'objectif d'une opération spéculative de LBO est de dégager une rentabilité financière extrême sur la période la plus courte possible. Le rendement annuel moyen de l'opération (TRI : Taux de Rendement Interne) permet de multiplier l'investissement en quelques années. Pour les cadres dirigeants impliqués, le rendement peut être surmultiplié du fait des package management.

Un investissement minimum, un endettement important et une profitabilité maximum sont les facteurs de la rentabilité hors norme permettant ce levier financier porteur de plus-values.

2- Conséquences des opérations de LBO

a- Pour les entreprises :

- arrêt ou limitation drastique des investissements industriels
- rationalisations des achats, augmentation des cadences de production
- cessions partielles d'activités, de biens immobiliers, externalisation des centres de coûts

b- Pour les travailleurs :

- suppressions d'emplois, diminution de la masse salariale
- précarisation des statuts et appauvrissement des salariés
- dégradation des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité
- climat social délétère, avec élimination des syndicats revendicatifs et remise en cause des Institutions Représentatives du Personnel

c- Pour l'économie :

La recherche du profit à tout prix, y compris social et humain, le désir d'échapper à l'impôt, pour éviter de contribuer aux coûts de la collectivité et accroître le rendement, la spéculation financière au détriment d'un développement pérenne des entreprises, conduisent progressivement à détruire le tissu économique et social de notre pays.

d- Pour la démocratie :

Alors qu'ils ne contribuent pas aux charges de la collectivité, les investisseurs attaquent l'exercice syndical en judiciarisant les conflits, portant préjudice à l'exercice de la Justice.

En confiant la gestion de leur épargne à un intermédiaire sans avoir l'accès à un contrôle démocratique de l'utilisation des fonds, les travailleurs qui souhaitent augmenter leurs revenus, se prémunir d'accidents de la vie ou se préparer une retraite améliorée, sont les victimes involontaires d'une participation directe ou indirecte à la précarité, au chômage, à la pauvreté, à ces problèmes auxquels ils voudraient justement faire face.

La globalisation financière se traduit par une dilution de l'actionariat conduisant à la mainmise de l'économie par les financiers et les gérants, qui font et défont les économies nationales au gré de leurs stratégies de rendement. Ce pouvoir de l'argent conduit irrémédiablement à mettre en péril l'existence même des démocraties.

B- LA PROBLEMATIQUE DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

1- Les types de transmission d'entreprises non cotées

→ cession à un concurrent

→ introduction sur un marché réglementé

→ rachat à crédit (LBO) d'investisseurs spéculatifs

→ reprise par la majorité des salariés (EBO : Employees Buy Out), sous la forme d'une SCOP, Société Coopérative Ouvrière de Production.

Cette dernière possibilité est rarement mise en œuvre en raison du coût élevé qu'elle représente pour les salariés, du désintérêt voire de l'hostilité des banques à cofinancer cette reprise démocratique, et d'un manque d'information des salariés.

2- Les entreprises cotées sur un marché réglementé

Il s'agit d'une OPA permettant de retirer l'entreprise de la cote (public-to-private) et de concentrer l'actionnariat dans les mains de financiers. Les cibles sont généralement des sociétés sous cotées ou celles pouvant présenter une perspective de survalorisation à court terme.

L'entreprise rejoint le cercle des sociétés non cotées, et la cession prévisible de celle-ci s'opère alors dans les mêmes conditions.

3- Quelle fiscalité pour les entreprises sous LBO ?

Les entreprises sous LBO ne doivent-elles pas contribuer au développement des pays où elles sont implantées ? Les montages juridiques s'ingénient pourtant à faciliter l'échappatoire fiscale, soit par des mécanismes d'intégration fiscale et de compensations au sein d'un groupe, soit par des implantations dans des paradis fiscaux, soit encore par la segmentation d'activités sur des niches fiscales locales. Ce processus vise à accroître le rendement sans participer de fait à la contribution légitime des entreprises aux charges de la collectivité.

4- La propagande des directions :

- l'entrée d'investisseurs dans le capital est un gage de bonne santé de l'entreprise
- les investisseurs vont financer le développement et la pérennité de l'activité, car ce sont des partenaires de long terme, à la différence de ceux qui interviennent en Bourse
- les investisseurs en LBO évitent les OPA hostiles ou la revente à un concurrent

Et lorsque la cession (prévue par le montage financier) est annoncée aux personnels de l'entreprise, le prétexte retenu est celui du "maintien de la compétitivité de l'entreprise" ou "le recentrage de l'activité de l'entreprise", "pour sauvegarder les emplois". **Qui pourrait alors, à moins de connaître la stratégie déployée par les fonds d'investissement dans les opérations de LBO, refuser une telle proposition ?**

C- POUR UN PROJET ALTERNATIF

Quatre pistes nous paraissent à approfondir :

1. *Privilégier la structure SCOP comme base de la reprise.*

Cette formule présente l'avantage d'un contrôle démocratique de l'entreprise facteur d'un développement pérenne de celle-ci, d'une distribution facilitée et accrue des richesses produites aux travailleurs, favorisant la consommation et l'économie du pays. En y associant les collectivités locales, cela assure un ancrage territorial permettant de contribuer au développement économique des régions et au maintien des emplois.

2. *Un secteur bancaire et financier répondant aux besoins économiques et sociaux du pays.*

- *Mise en place d'un pôle financier public* qui, doté de structures appropriées contrôlée démocratiquement, deviendrait un véritable "fer de lance" incitatif au sein même du marché des crédits bancaires.
- *Sécurisation du capital* qui, en échange de garanties accordées par le pôle financier public, permettrait d'assurer les emplois et de maintien local d'activités.
- *Participation des banques, en particulier mutualistes*, à des investissements de long terme au profit du développement économique du pays et du maintien des bassins d'emplois territoriaux.
- *Modification de la politique de la BCE*, pour qu'elle soit favorable à la croissance réelle des entreprises et favorise l'emploi, conduisant alors les banques à modifier leur comportement dans le financement des PME.
- *Assurer un contrôle démocratique par les citoyens*, garant d'une utilisation adaptée de garanties ou de concours financiers publics ou parapublics, d'une contribution réelle aux besoins d'utilité économique et sociale de la population, d'un développement équilibré des bassins d'emplois territoriaux.

3. *Légiférer :*

→ *imposer la transparence des montages financiers : renforcer l'obligation d'information réelle et complète des comités d'entreprise en cas de LBO (étape intermédiaire).*

→ *faire en sorte que l'offre par les salariés de transformation en coopérative ne puisse pas être refusée et soit prioritaire, au prix de la valeur de l'actif moins les dettes;*

→ permettre la mise en responsabilité sociale des investisseurs en capital, protégés aujourd'hui par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), leur reconnaissant une direction de fait sur l'activité et la politique économique de l'entreprise.

→ permettre l'identification précise des actionnaires finaux, quelles que soient les structures intermédiaires (fonds, fonds de fonds, etc.), dès lors qu'ils détiennent directement ou indirectement au moins 1 % du capital.

→ empêcher l'achat à coût exorbitant incompatible avec la capacité normale de remboursement d'une entreprise compte tenu des résultats d'exploitation récurrents

→ faciliter le recours à l'intermédiation bancaire lors d'achat ou de développement d'entreprises

4- Renforcer la démocratie sociale dans l'entreprise :

→ renforcer le respect de la liberté syndicale, par la condamnation exemplaire des discriminations syndicales avérées, et la comparution immédiate devant un tribunal spécialisé

→ faire respecter le fonctionnement des institutions représentatives du personnel, par la condamnation exemplaire des entraves avérées, et la comparution immédiate devant un tribunal spécialisé

→ faire évoluer les règles de gouvernance permettant:

a. un réel contrôle par les représentants du personnel des décisions qui ont un impact sur la société (modification du capital, cessions, restructurations, licenciements), pouvant aller jusqu'à l'annulation de la décision

b. une représentation des salariés à tous les niveaux du groupe (holdings et cibles)

Les alternatives aux LBO apparaissent donc possibles, mais nécessitent de travailler à en promouvoir la pertinence et à informer largement les salariés, les citoyens, les élus. Chacun s'approprier ces problématiques d'évolution de la législation en vue d'un développement durable des entreprises au bénéfice de l'économie et des populations, en permettant aux parlementaires d'engager une réflexion de fond sur le sujet, concomitamment à la poursuite de l'action engagée par le COLLECTIF LBO auprès des délégués syndicaux, des citoyens et de leurs représentants.

D- CONTRIBUTION DU COLLECTIF LBO AU NIVEAU INTERNATIONAL

1- Mise en place de collectifs LBO dans les autres pays de l'OCDE

- Le problème des LBO se pose bien évidemment partout, et notamment dans les pays anglo-saxons qui y sont soumis depuis bien plus longtemps que la France. La particularité de chaque pays relève du niveau de droit du travail exercé dans chacun d'eux et des politiques mises en œuvre en matière de financement des entreprises. Mais les conséquences sociales et démocratiques restent les mêmes.

- Le COLLECTIF LBO qui a pour objectif d'informer les salariés, les citoyens et leurs représentants sur les conséquences néfastes des opérations de LBO en vue d'y mettre fin par une alternative socialement crédible, souhaite que des initiatives comparables puissent être réalisées partout où s'exerce l'influence prédominante des fonds d'investissement spéculatifs.

- Avec pour slogan "s'attaquer aux causes des problèmes économiques d'aujourd'hui", la démarche syndicale du collectif LBO est à la fois originale et innovante. Elle permet de rassembler des acteurs de secteurs professionnels et géographiques différents, en vue d'un objectif commun pour le pays et sa population, sans entraver la logique syndicale de chaque acteur.

- Cet engagement interprofessionnel, interrégional, et même international est une réponse à la logique de globalisation et de financiarisation des économies nationales.

Les acteurs du monde syndical, associatif et politique, partisans du progrès social, doivent se donner les moyens de promouvoir des initiatives similaires à celle du COLLECTIF LBO en France, afin que d'une même voix soit portée partout dans le monde l'exigence citoyenne et démocratique d'un développement économique au service des besoins d'utilité publique et sociale de la population.

2- Méthode proposée :

→ constater les conséquences néfastes des opérations de LBO pour les entreprises et les salariés, en faisant un état des lieux social des LBO;

→ partager les expériences et former les représentants du personnel à ces montages financiers;

→ informer la population sur les LBO et leurs conséquences néfastes, en vue d'y mettre fin;

→ engager un lobbying actif par des actions publiques, des communiqués, des débats;

→ inscrire l'action des collectifs LBO au sein des syndicats salariés, pour promouvoir la logique de convergence des luttes avec les forces de progrès présentes dans chaque pays.

V- CONCLUSION :

Les LBO sont une parfaite illustration de la financiarisation actuelle de notre économie, et de ses dérives. Ces opérations spéculatives affaiblissent nos entreprises, notre industrie, notre économie mais aussi notre fonctionnement démocratique. La mise en œuvre d'alternatives apparaît donc à la fois possible et nécessaire, même si les obstacles sont de plusieurs natures: financiers, juridiques, législatifs, citoyens, mondiaux.

Le COLLECTIF LBO s'inscrit donc dans une logique de convergence des luttes, dans la continuité des dernières victoires des forces de progrès en 2005 et 2006 avec le NON à une Europe Libérale et le refus de la précarisation (retrait du CPE). Forts de la volonté d'une Europe Sociale revendiquée par 68 % des européens, nous devons créer une nouvelle dynamique, offensive cette fois, en s'appuyant sur l'ensemble des forces de progrès de ce pays mais aussi mondiales, qu'elles soient syndicales, associatives, citoyennes et politiques. La mobilisation des étudiants et des lycéens, mais également des seniors, sur ces questions, sera déterminante.

En cette période charnière de l'histoire mondiale, le renforcement de la démocratie sociale complémentaire à la démocratie délégataire dans notre pays, apparaît comme la première des priorités. Le règlement de la question fondamentale de la transmission d'entreprises pourra largement y contribuer.

C'est dans cette perspective que se situe l'action du COLLECTIF LBO.